

Vous avez
de 11 à 30 ans

Landes imaginactions

un coup de pouce à vos projets !

Titre du projet

.....

Nom du porteur du projet (ou du représentant du groupe)

.....

Commune

.....

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR À LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER 2025

Dossier rempli en intégralité	
RIB de la structure bénéficiaire de l'aide	
Liste des participants complétée (Annexe 1)	
Avis technique de l'accompagnateur (Annexe 2)	
Dossier signé par toutes les parties (la collectivité ou l'association porteuse du projet / l'association bénéficiaire de l'aide / le représentant du groupe)	
Statuts de l'association bénéficiaire si elle n'est pas agréée "Jeunesse Education Populaire" (JEP)	
Autres documents (à préciser)	

Critères 2025

Landesimaginactions soutient



L'engagement, la prise d'initiatives et de responsabilité des jeunes

Les projets structurants au niveau territorial et/ou sociétal

Les projets favorisant l'ouverture sur les autres, la participation à la vie locale, la solidarité ou l'intérêt général

L'implication des jeunes dans le projet doit être clairement identifiable

Landesimaginactions ne soutient pas



Les projets de formation scolaire

Les projets des établissements scolaires pour des voyages pédagogiques, des séjours linguistiques ou culturels

Les projets de formation professionnelle

Les projets de création d'entreprise

Les dépenses d'investissement

Les projets ayant pour but la compétition sportive

Les actions humanitaires d'urgence

Les manifestations récurrentes de type 4L Trophy, Europ'Raid, rallye des gazelles...

Les projets étudiant type organisation de galas de fin d'année ou soirées BDE



Si votre projet ne rentre pas dans ces critères, n'hésitez pas à prendre contact avec un des partenaires Landesimaginactions qui pourra peut-être vous orienter vers un dispositif adapté à votre démarche.

Modalités pratiques 2025

La réalisation du projet ne doit pas avoir débuté avant la décision d'attribution de l'aide.

Le projet doit se dérouler sur l'année civile de dépôt du dossier.

L'exigence d'un accompagnement dans l'élaboration du dossier et le suivi de réalisation du projet. L'accompagnant ne doit pas faire à la place du groupe !

Un projet par an et par bénéficiaire.

Un projet déjà soutenu en 2024 ne pourra pas être reconduit à l'identique en 2025 !

Tout projet Landesimaginactions doit s'accompagner d'une action dite de "prévention". Par exemple une sensibilisation à un enjeu de santé, de développement durable, de protection animale, de lien intergénérationnel, voire culturel. Chaque groupe est libre de proposer une action en lien avec sa sensibilité.

L'aide financière « Landesimaginactions » ne pourra pas couvrir la totalité du budget. En conséquence, les projets doivent envisager des actions d'autofinancement autres que la participation des jeunes/familles et les subventions.

Les séjours déclarés en accueil collectif de mineurs « vacances et activités accessoires » seront soumis à un plafond de 1 000 €.

La production d'un rapport d'activité à l'issue de la réalisation du projet.

Le remboursement de la subvention en cas d'abandon total ou partiel du projet, déduction faite, le cas échéant, des frais engagés et dûment justifiés.

Calendrier 2025

	1ère commission	2ème commission	3ème commission	4ème commission
Dépôt des dossiers	10 janvier 2025	5 mars 2025	3 mai 2025	12 septembre 2025
Précommission	16 janvier 2025	18 mars 2025	13 mai 2025	23 septembre 2025
Commission	5 février 2025	9 avril 2025	4 juin 2025 11 juin 2025	8 octobre 2025

Suite à votre passage devant la commission, et après concertation des cinq institutions, vous recevrez une notification globale accompagnée d'un modèle de bilan à retourner sous 6 mois maximum.

Vous avez
de 11 à 30 ans
**Landes
imaginactions**
un coup de pouce à vos projets !

Critères spécifiques

	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine	Conseil départemental des Landes	Caisse d'Allocations Familiales	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Public concerné	Tout public	Projet avec au moins 1 jeune ressortissant MSA ou vivant dans une commune rurale de moins de 15 000 habitants	Tout public	Projet comptant des jeunes ressortissant de la Caf des Landes	Jeunes de 15 à 30 ans constitués sous forme de structures associatives
Type de projet	Projets collectifs hors séjours non éligibles aux autres dispositifs DSJES (colos apprenantes...)	Projets collectifs émanant du milieu rural ou ayant un impact sur le milieu rural	Projets individuels ou collectifs	Projets individuels ou collectifs	Projets associatifs
Aide financière	Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Aide plafonnée à 3000 € et ne pouvant excéder 50% du montant total du projet. Versement à l'association
Instance de décision après examen du dossier par le groupe technique Landes Imaginations	L'Inspecteur Jeunesse et Sports	La Direction de la MSA Sud Aquitaine par délégation du Conseil d'Administration	La Commission Permanente	La Commission d'Action Sociale	La Commission Permanente
Modalités de versement de la subvention	En une fois au moment de l'attribution	En une fois au moment de l'attribution	50 % à la signature de la convention 50 % sur présentation du bilan	50 % au moment de l'attribution 50 % sur présentation du bilan (solde ajusté selon le coût réel du projet)	En une fois au moment de l'attribution
Délai de transmission du bilan	Dès que l'action est terminée et dans les 6 mois maximum après sa réalisation				
Contacts	M. Yannick PURGUES ☎ : 05.40.54.73.82 yannick.purgues@ac-bordeaux.fr M. Didier LOUIT ☎ : 05.40.54.73.76 didier.louit@ac-bordeaux.fr	Mme Régine BOURDETTE ☎ 05.59.80.72.07 bourdette.regine@sudaquitaine.msa.fr	Mme Stéphanie PLANTE (05.58.05.40.40 Poste 85-24) education@landes.fr	Mme Régine VALLEZ-BRU ☎ : 05.58.06.79.20 landesimaginactions@caf40.caf.fr	☎ : 05 57 57 74 62 initiativesjeunes@nouvelle-aquitaine.fr



5



Direction des services départementaux
des Landes
Jeunesse et Sports
Engagement et aux Sports



Pour les associations uniquement

Date de déclaration de l'association :

.....

Date de parution au Journal Officiel :

.....

Numéro d'immatriculation RNA Préfecture ou SDJES

W:.....



Si votre projet est retenu, l'aide qui vous sera attribuée, sera versée :

- soit à la collectivité ou à l'association qui vous accompagne. Cet organisme utilisera la totalité de cette somme pour prendre en charge les dépenses de votre projet.
- soit à l'association dont vous êtes adhérent. Vous vous engagerez à réaliser des points financiers réguliers avec votre accompagnateur et à rencontrer le SDJES des Landes pour une information sur le fonctionnement démocratique d'une association et sa gestion.

Le projet

Description du projet (Résumé de 10 lignes minimum. N'hésitez pas, si nécessaire, à joindre en annexe un document développant votre projet).

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs/buts/Intérêts du Projet

.....
.....

.....
.....

Comment est née l'idée du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif Landesimaginactions ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quel est le rôle de chacun des membres du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....

La réalisation du projet/les différentes étapes ?

.....
.....
.....
.....
.....

Date(s)/Début du projet/Durée

.....
.....
.....
.....

Lieux

.....
.....
.....
.....

Tarif(s)/Participation financière demandée aux jeunes/familles ?

.....
.....
.....
.....

Moyens techniques et humains mis en œuvre (local, matériel...)

.....
.....
.....
.....

.....
.....

Quels partenaires privés ou publics sont associés au projet ?

Partenariat financier ou autre ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle(s) action(s) de prévention (santé, développement durable, protection animale, lien intergénérationnel, culturel...) sont prévue(s) dans le cadre de votre projet ? Cette action est obligatoire !

.....
.....
.....
.....

Restitution / Compte-rendu (en complément du bilan écrit). Quelle forme prendra-t'il ? (plaquette / conférence / exposition / film...)

.....
.....

Et après ? Quel(s) prolongement(s) comptez-vous donner à votre projet ?

.....
.....

Le Financement du projet : BUDGET PREVISIONNEL

**Le Total des dépenses doit être égal au total des recettes.
Vous pouvez joindre en annexe un budget plus détaillé
Joindre un RIB de la structure bénéficiaire de l'aide**

LE FINANCEMENT DU PROJET: BUDGET PREVISIONNEL de **FONCTIONNEMENT**

! Attention, le total des dépenses doit être égal au total des recettes
Seules des dépenses et recettes de fonctionnement (pas d'investissement)

DEPENSES	Dépenses financières (A)	Valorisation (B)
60 - ACHATS		
Matériel (par exemple appareil photo) et fournitures administratives A détailler:	- €	- €
Alimentation, boissons A détailler:	- €	- €
Autres		
61 - SERVICES EXTERIEURS		
Locations (locaux, matériel, voiture...) A détailler: 	- €	- €
Sorties pédagogiques (entrées musées, piscine, p de loisirs, cinéma, prestation canoé etc) A détailler:	- €	- €
Assurance (OBLIGATOIRE)	- €	- €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
Frais de transport (train, avion, bus) A préciser:	- €	- €
Frais de déplacement (voiture, moto)	- €	- €
Frais d'hébergement et restauration A préciser	- €	- €
Publicité A préciser:	- €	- €
Frais postaux et téléphone	- €	- €
63 - TAXES (SACEM, autres)		
A préciser:	- €	- €
64 - CHARGES DE PERSONNEL		
Animateurs permanents (en valorisation)		- €
Animateurs recrutés pour le séjour	- €	
AUTRES		
A préciser:	- €	- €
TOTAL DEPENSES	- €	- €
TOTAL GENERAL (A) + (B)	- €	- €

RECETTES	Recettes financières (A)	Valorisation (B)
70 - AUTOFINANCEMENT		
Apports personnels ou participation des familles	- €	- €
Recettes et ventes des manifestations Nature à préciser:	- €	- €
Bons Vacances CD 40 Bons Vacances CAF (CIV) AUTRE A préciser:	- €	- €
74 - SUBVENTIONS		
Landes Imaginations	- €	- €
Commune de	- €	- €
Communauté de communes de	- €	- €
ETAT (quel ministère?)		
Autre A préciser	- €	- €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Cotisations	- €	- €
Dons (particuliers)	- €	- €
Sponsors/Parrainage	- €	- €
Participation association	- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prix et bourses A préciser:	- €	- €
Autres A préciser:	- €	- €
TOTAL RECETTES	- €	- €
TOTAL GENERAL (A) + (B)	- €	- €

MONTANT DE L'AIDE LANDES IMAGINATIONS SOLLICITEE:	- €
--	-----

JOINDRE UN RIB de la structure bénéficiaire de l'aide

Vous pouvez joindre en annexe un budget plus détaillé

A

Le

SIGNATURE

ACCOMPAGNATEUR	ASSOCIATION ORGANISATRICE	JEUNE ou REPRESENTANT(e) DU GROUPE
Le (la) Maire ou le (la) Président(e) (NOM, prénom, signature)	Le (la) Président(e) (NOM, prénom, signature)	(NOM, prénom, signature) Signature des parents (si candidat mineur)

MERCI DE JOINDRE

ANNEXE 1 : Liste des participants

**ANNEXE 2 : AVIS TECHNIQUE DE
L4ACCOMPAGNATEUR**

**DE CONSERVER
ANNEXE 3 : RGPD**

ANNEXE 3

POUR INFORMATION RGPD

Le dispositif « Landes Imaginactions » recueille des données personnelles

Deux cas se présentent :

- 1. Les demandeurs sont membres d'une organisation dotée de la personnalité juridique (association par exemple)
- 2. les demandeurs forment un groupe informel sans personnalité juridique (collectif, groupe par exemple)

Cas 1. Le dispositif « Landes Imaginactions » recueille des données personnelles instruites par les organisations. Au regard du Règlement Général à la Protection des données (RGPD) :

- a. La Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF40),
- b. Le Conseil départemental des Landes
- c. Le SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) des Landes
- d. La Mutualité Sociale Agricole Nouvelle Sud Aquitaine (MSA SA)
- e. Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

sont des sous-traitants en matière de traitement des données personnelles.

Les organisations sont responsables du traitement, il leur appartient donc d'être en conformité avec ledit Règlement. Les sous-traitants s'assurent donc de leurs obligations légales et réglementaires vis-à-vis des traitements de données personnelles qu'ils mettent en œuvre en relation avec les responsables de traitements concernés.

Pour toute question relative au traitement des données personnelles dans le cadre de ce dispositif, les demandes sont à adresser aux coordonnées précisées dans la rubrique « Contact » ci-dessous.

Cas 2. Le dispositif « Landes Imaginactions » recueille des données personnelles instruites par les organisations. Au regard du Règlement Général à la Protection des données (RGPD) :

- f. La Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF40),
- g. Le Conseil départemental des Landes
- h. Le SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) des Landes
- i. La Mutualité Sociale Agricole Nouvelle Sud Aquitaine (MSA SA)
- j. Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

sont responsables conjointement du traitement en matière de traitement de données personnelles. Ils assurent leur conformité avec le RGPD dans le cadre d'une convention qui l'intégrera notamment en référence à l'article 26 du RGPD.

Pour toute question relative au traitement des données personnelles effectué dans le cadre de cette demande, vous pouvez contacter le secrétariat du dispositif Landes Imaginactions : landesimaginactions@caf40.caf.fr